

Reconnaissance des diplômes

Les diplômes et certificats de fin d'études étrangers ne sont pas toujours valables en Suisse. Dans certaines circonstances, il est donc possible de faire reconnaître son diplôme. Cela est même indispensable pour certaines professions

Reconnaissance

En Suisse, les personnes qui possèdent un diplôme étranger peuvent, sous certaines conditions, engager une procédure de reconnaissance. Grâce à cette procédure de reconnaissance, on déclare que le diplôme ou le certificat de fin d'études étranger est équivalent à un diplôme ou à un certificat de fin d'études suisse. Pour les professions réglementées (p. ex., le personnel de soins, les enseignantes et enseignants, etc.), cette reconnaissance est même indispensable. En fonction de la profession ou de la formation, différents services sont responsables de la reconnaissance. La procédure de reconnaissance est payante. Les informations peuvent être obtenues auprès du Point de contact national pour la reconnaissance des diplômes (Nationale Kontaktstelle für Diplomanerkennung) ou auprès du service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung).

Attestation de niveau

Pour les professions qui ne sont pas réglementées, il n'est pas nécessaire de faire reconnaître le diplôme ou le certificat de fin d'études afin de pouvoir travailler en Suisse. Pour ces professions, il est possible de demander une attestation de confirmation de niveau (Niveaubestätigung). Celle-ci montre la valeur du diplôme étranger dans le système éducatif suisse. L'attestation peut être utile lors d'une recherche d'emploi. Toutes les informations concernant l'attestation de niveau sont fournies par le Point de contact national pour la reconnaissance des diplômes (Nationale Kontaktstelle für Diplomanerkennung) ou par le service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung).

Repasser le certificat de fin d'étude

Les adultes bénéficiant d'une expérience professionnelle, mais sans diplôme ou certificat de fin d'études reconnu peuvent passer le certificat de fin d'études suisse d'une formation professionnelle initiale ou d'une formation professionnelle supérieure. Le processus dépend de la formation, de l'expérience professionnelle et de l'âge. Dans tous les cas, de bonnes connaissances de l'allemand sont nécessaires (Niveau B1/B2 selon le CECR). Les personnes intéressées peuvent se renseigner et se faire conseiller gratuitement auprès du service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung). Quiconque passe un certificat de fin d'études améliore ses chances sur le marché du travail et accède aux formations en cours d'emploi.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/travail/reconnaissance-des-diplomes